

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 juillet 2024

N° CP-2024-6-2-5

N° applicatif 9927

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction tourisme et attractivité

Service consulté

SUBVENTIONS TOURISTIQUES

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », des subventions d'investissement pour un montant total de 64 122 €.

Il a aussi pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 123 600 €, à sept associations qui œuvrent au développement touristique de l'Alsace, par la qualification de l'offre, par l'organisation de fêtes traditionnelles alsaciennes, ainsi qu'au service d'un tourisme social et solidaire.

1. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »

La délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques a prolongé de six mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », soit jusqu'au 30 juin 2024. Par ailleurs, la nouvelle stratégie en faveur du tourisme (2024-2028) votée en plénière de juin (délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-XXXX du 20 juin 2024) a validé la poursuite de l'Appel à Manifestation d'intérêt jusqu'en 2028.

Trois nouveaux dossiers remplissent les conditions d'octroi de l'aide à l'investissement au titre de cet AMI et sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des projets est présenté en annexe 1 jointe au présent rapport.

Intitulé du projet	Porteur du projet	Argumentaire	Taux	Subvention proposée
Développement d'offres et d'équipements touristiques	Commune de HUNSPACH (67250 - Territoire Nord Alsace)	Le projet vise à améliorer l'accueil des visiteurs, par l'installation de plusieurs équipements, mais aussi à développer de nouvelles offres touristiques, afin de prolonger la durée de séjour.	45 %	55 007 €
Adaptation d'un itinéraire cyclotouristique pour personnes en situation de handicap	Communauté de communes ALSACE RHIN BRISACH (68600 - Territoire Région de COLMAR)	Le projet améliore une offre touristique et permet de la rendre accessible à une clientèle en situation de handicap.	40 %	7 687 €
Installation d'équipements pour cyclotouristes à l'Office de Tourisme	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN (68550 - Territoire Sud Alsace)	Le projet va permettre d'améliorer l'accueil des cyclotouristes de l'Office de Tourisme.	20 %	1 428 €
TOTAL				64 122 €

A ce jour, avec ces projets, le nombre de dossiers soutenus dans le cadre de cet AMI s'élève à 42, pour un engagement de 1 845 683 €. Une autorisation de programme avait été votée à hauteur de 10 millions d'euros.

Une convention de subventionnement est mise en place pour les projets retenus. La durée de validité des subventions d'investissement accordées sera de 3 ans à compter de la date de signature de la convention.

2. Subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de soutien aux organismes et aux actions touristiques

Le détail des missions des structures est indiqué dans l'annexe 1 jointe au présent rapport.

2.1. Clévacances Alsace

Pour 2024, l'association sollicite un soutien à son fonctionnement de 30 000 €, comme en 2023, 2022 et en 2021. Les années passées, la subvention était répartie entre les deux Départements (15 000 € chacun).

Le budget prévisionnel 2024 de Clévacances Alsace, jointe en annexe 2 au présent rapport, s'élève à 164 600 € (146 800 € en 2023). Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes. Un déficit est annoncé, pris en charge par les fonds propres de l'association.

Il est proposé de continuer à soutenir cette association à hauteur de 30 000 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

2.2. Gîtes de France du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les budgets prévisionnels 2024, joints en annexes 3 et 4 au présent rapport, sont les suivants :

- pour l'association bas-rhinoise : 300 530 € (326 830 € en 2023) (annexe 3).
- pour l'association haut-rhinoise : 298 898 € (303 100 € en 2023) (annexe 4).

Les recettes propres proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Les principales charges sont les frais de personnels et les charges courantes.

Pour 2024, les associations sollicitent chacune un soutien à leur fonctionnement de 15 000 €.

Les années passées, le montant des demandes de subvention était similaire et les associations étaient soutenues respectivement par le Département du Bas-Rhin et par le Département du Haut-Rhin.

Il est proposé de continuer à soutenir ces associations à hauteur de 15 000 € chacune. Ces montants sont inscrits au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

2.3. La Ronde des Fêtes

Pour 2024, l'association demande un soutien de 8 000 €, sur un budget prévisionnel de 120 300 € (122 400 € en 2023), joint en annexe 5 au présent rapport. Aucune autre collectivité n'est sollicitée, mise à part ses communes membres.

En 2022 et en 2023, l'association a obtenu un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 6 000 € (sur une demande de 8 000 €).

Il est proposé de continuer à soutenir cette association à hauteur de 6 000 €, dont les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

2.4. L'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) Grand Est

L'UNAT Grand Est sollicite une aide financière de 36 600 €, comme les années passées, pour un budget prévisionnel de 803 314 € (720 202 € en 2023) joint en annexe 6 au présent rapport.

Autres cofinanceurs :

- L'Etat intervient à travers le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) (formation des bénévoles et projets innovants, à hauteur de 11 600 €, pour les colos apprenantes). Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est un autre dispositif de l'Etat permettant de contribuer à la rémunération d'animateurs (14 208 €).

- ▶ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) intervient à travers le Fonds Tourisme Durable (FDP), à hauteur de 15 000 €. L'UNAT est lauréate de l'appel à projet et porte l'animation du fonds sur le Grand Est (information, accompagnement et suivi des dépôts de dossiers des porteurs de projets).
- ▶ La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 159 800 €. Le dispositif Grand Est emploi est aussi sollicité à hauteur de 5 334 € (soutien régional à la création de poste dans l'économie sociale et solidaire). Enfin la Région aide à hauteur de 100 000 € sur le projet « ma classe ouverte ».
- ▶ La Délégation régionale académique à la jeunesse (DRAJE) intervient sur le projet colos apprenantes à hauteur de 260 000 €.
- ▶ L'UNAT demande des crédits Massif des Vosges à hauteur de 36 000 € pour des actions auprès des seniors et des classes de découverte.
- ▶ Des organismes sociaux, caisses de retraites et mutuelles de santé interviennent sur des dispositifs seniors (22 000 €).
- ▶ Les autres Départements interviennent de façon disparate pour l'instant, car tous les partenariats territoriaux commencés en 2021 ne sont pas encore en place. La Meurthe-et-Moselle interviendrait à hauteur de 8 000 €, le Département des Vosges à hauteur de 8 000 €, la Moselle à hauteur de 3 000 €, la Haute-Marne à hauteur de 1 000 €.
- ▶ L'UNAT reçoit également des Fonds européens Interreg Ardennes à hauteur de 12 972 €, car elle accompagne les professionnels des Ardennes sur l'accessibilité, ainsi que des fonds de 8 000 € pour accompagner les acteurs de la Marne et la Haute-Marne.

Des recettes liées aux cotisations des membres sont également attendues à hauteur de 19 000 € (cotisation variant de 113 à 485 €/an en fonction des équipements).

Les principales charges sont les frais de personnels et l'achat d'études et de prestations de services (organisation de formations, de colloques, diffusion d'outils, etc...).

Cette subvention a pour objet de soutenir les missions portées par l'animateur territorial « Alsace », ainsi que l'ensemble des missions de développement commercial et d'ingénierie touristique de l'association au service d'un tourisme social et solidaire en Alsace.

Il est proposé de continuer à soutenir cette association à hauteur de 36 600 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

2.5. La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige

Le montant de la subvention annuelle sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, s'élève à 1 000 € pour l'année 2024, montant similaire aux années passées.

Le budget prévisionnel de la Fédération s'établit à 605 777 € pour l'exercice 2024 (627 600 € en 2022), joint en annexe 8 au présent rapport. Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations des communes, constituent près de 94 % du budget.

Il est proposé de continuer à soutenir cette association à hauteur de 1 000 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

2.6. L'association Journées d'Octobre pour l'évènement Folie'Flore 2024

Pour 2024, l'association Journées d'Octobre sollicite une aide financière de 20 000 €, comme les années passées.

Le Département du Haut-Rhin soutenait financièrement l'évènement Folie'Flore depuis sa création en 2001.

Le budget prévisionnel pour 2024, joint en annexe 9 au présent rapport, s'élève à 660 400 € (631 200 € en 2023) :

- 20 000 € sont demandés à la Région Grand Est ;
- La Ville de Mulhouse intervient à hauteur de 173 000 € ;
- De plus, pour arriver à un budget équilibré, les fonds propres de l'association sont sollicités à hauteur de 125 400 € (187 200 € en 2023).

Il est proposé de continuer à soutenir cette association pour cet évènement à hauteur de 20 000 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce soutien permet de marquer l'appui de la Collectivité à un partenaire qui œuvre au développement touristique du territoire de Mulhouse, par l'organisation d'un évènement thématique important.

Pour information, depuis 2021, la Collectivité européenne d'Alsace tient un stand lors des Journées d'Octobre et donc de Folie'Flore, orchestré par la Direction de la Communication.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions d'investissement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionnés ci-dessous en vue de la réalisation de leur projet (dont le détail est joint en annexe 1 au présent rapport), pour un montant total de 64 122 €, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant de la subvention attribuée	Imputation budgétaire
Développement d'offres et d'équipements touristiques	Commune de HUNSPACH (67250 - Territoire Nord Alsace)	55 007 € (taux de 45 %)	P059O014T02 (2186) 204-2041482-633
Adaptation d'un itinéraire cyclotouristique pour personnes en situation de handicap	Communauté de communes ALSACE RHIN BRISACH (68600 - Territoire Région de COLMAR)	7 687 € (taux de 40 %)	P059O014T02 (1953) 204-2041582-633
Installation d'équipements pour cyclotouristes à l'Office de Tourisme	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN (68550 - Territoire Sud Alsace)	1 428 € (taux de 20 %)	P059O014T02 (1953) 204-2041582-633
TOTAL			64 122 €

- de préciser que conformément au règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, après signature de la convention de subventionnement correspondante et sur présentation des pièces justificatives prévues par ce règlement ;
- de m'autoriser à signer en conséquence, sur la base des modèles de convention de subventionnement approuvés par délibération de la Commission permanente n° CP-

2023-3-2-4 du 13 avril 2023, les conventions de subventionnement particulières à intervenir avec chaque bénéficiaire mentionné ci-dessus ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à Clévacances Alsace, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2023 ;
- d'approuver la convention de partenariat 2024 correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Clévacances Alsace et de m'autoriser à la signer ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2023 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2023 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à La Ronde des Fêtes pour son fonctionnement au titre de 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2023 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 36 600 € à l'UNAT Grand Est, pour les missions Alsace, au titre de l'exercice 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur de la production d'un décompte financier de l'opération ;
- d'approuver la convention de partenariat 2024, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'UNAT Grand Est et de m'autoriser à la signer ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Fédération des Stations vertes de Vacances et des Villages de Neige pour son fonctionnement au titre de 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2023 ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant total
P059	O006	P059E01	T94	(1212) 65-65748-633	103 600 €

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association Journées d'Octobre, pour l'organisation de l'évènement Folie'Flore 2024 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant total
P059	O001	P059E01	T94	(1212) 65-65748-633	20 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.